

# CHARTRE



## LABEL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL À GENÈVE

### EN VERTU DE CETTE CHARTE, MON ENTREPRISE S'ENGAGE À :

1. Promouvoir les valeurs sociales du label et contribuer au principe d'intégration par le travail, notamment en faveur des seniors, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes reprenant une activité après une période de plus de deux ans sans emploi.
2. Privilégier l'engagement, à compétences égales, d'une personne répondant aux critères *1+ pour tous*.
3. Assurer une intégration optimale du nouveau collaborateur ou de la nouvelle collaboratrice.
4. Inciter ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement et la formation à coopérer avec l'office cantonal de l'emploi et ses partenaires de l'insertion
5. Lutter contre les stéréotypes envers les personnes au chômage, les seniors et les jeunes en recherche d'emploi ainsi que les personnes en situation de handicap.
6. Promouvoir sa labellisation en donnant une visibilité au logo *1+ pour tous*.


### JE M'ENGAGE, J'ENGAGE!

Charte valable du 02.10.2015 au 02.10.2017

Genève, le 02 / 10 / 2015

  
Le Conseiller d'Etat  
**Mauro Poggia**  
chargé du département  
de l'emploi, des affaires  
sociales et de la santé

  
L'employeur  
**Pour l'entreprise**

  
Le Comité d'attribution  
**Pour le comité**